



Voeux de la Municipalité



Chères Buchillonnaises,
Chers Buchillonnais,

La Municipalité se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année !
Que l'année 2025 apporte à vous tous et à vos familles Santé, Bonheur et Succès.
Que notre communauté villageoise puisse vivre dans l'Harmonie et la Sérénité.

L'année 2024 a connu une vie politique buchillonnaise intense, avec l'élection d'un nouveau Municipal et dans la continuité un nouveau Syndic et un nouveau Vice-Syndic.

Toute la Municipalité travaille de concert pour servir les intérêts de notre commune et de ses citoyens. C'est un privilège d'honorer la confiance que vous nous témoignez.

Nos employés communaux travaillent avec engagement pour l'entretien de notre village et de ses bâtiments, ainsi que la tenue de l'administration et des comptes. La Municipalité tient à leur adresser ses plus vifs remerciements.

L'année 2025 permettra de voir se concrétiser dès la fin du 1^{er} trimestre la rénovation énergétique du bâtiment communal et des habitations adjacentes, nous l'espérons, à votre entière satisfaction. D'autres projets sont en préparation pour contribuer à la qualité de vie dans notre commune.

Encore une fois, tous nos voeux et que l'année 2025 soit propice à vous toutes et vous tous.

Pour la Municipalité, votre Syndic Jean-Pierre Mitard

Horaires de fin d'année

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés du
mardi 24 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

La déchetterie, quant à elle, sera fermée
**les mercredis 25 décembre, 1er janvier
et jeudi 2 janvier 2025.**



Le ramassage des ordures ménagères
est déplacé **aux jeudis 26 décembre et 3 janvier 2025.**



Collecte des sapins de Noël

La Municipalité réitère l'opération visant à collecter les sapins usagés. Merci de déposer vos arbres en bordure de route
le mercredi 8 janvier 2025 avant 14 heures.

Informations concernant le taux de chlorothalonil dans l'eau potable

Des analyses de l'eau potable sont réalisées trois à quatre fois par année. Si notre eau a toujours été de très bonne qualité, l'analyse des résidus du chlorothalonil a été rendue obligatoire dès 2020 suite à l'interdiction de ce produit phytosanitaire en Suisse.

Le taux maximum à respecter est passé de 10 µg/L à 0,1 µg/L soit 100 fois moins. La teneur maximale admise en pesticides dans l'eau potable est maintenant la suivante :

Valeur maximale par substance active / (métabolite pertinent) : 0,1 µg/L.

Somme des pesticides (substances actives et métabolites pertinents) : 0,5 µg/L.

Si un des métabolites de chlorothalonil (R471811) est régulièrement en dessus de la valeur maximum, aucun autre micropolluant n'est présent et la somme des pesticides n'excède pas 0,5 µg/L.

En Suisse, les exigences en matière de sécurité et de qualité de l'eau potable sont très élevées : les résidus de produits phytosanitaires et de métabolites sont soumis à une réglementation très stricte. L'évaluation et la gestion du risque incombent à l'OSAV qui confirme que les consommatrices et les consommateurs peuvent continuer à boire de l'eau potable dans laquelle une teneur trop élevée d'un des métabolites du chlorothalonil a été détectée.

L'eau qui est distribuée à Buchillon provient de plusieurs sources de la région. L'eau de chaque source est également régulièrement analysée. Cela permet en fonction des résultats de varier proportionnellement la provenance de l'eau afin d'avoir la plus faible concentration.

* <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>

* <https://buchillon.ch/autres-services-eau-forets-ramoneur-etc>

Chères Buchillonnaises, chers Buchillonnais,

En cette période où nous tournons une page pour en ouvrir une nouvelle, je tiens, au nom du Conseil communal et en mon nom personnel, à vous adresser mes meilleurs voeux pour l'année à venir. Que 2025 vous apporte la santé, le bonheur et la réussite dans tous vos projets, tant personnels que professionnels.

Notre commune est un lieu où il fait bon vivre grâce à vous, qui contribuez chaque jour à son dynamisme, sa convivialité et sa richesse humaine. C'est ensemble que nous faisons de notre village une communauté où chacun trouve sa place.

En tant que président de votre Conseil communal, je tiens à vous rappeler que je suis à votre disposition pour toute question, suggestion ou préoccupation. Que vous ayez besoin d'un conseil, d'un soutien ou que vous souhaitiez partager vos idées pour améliorer notre quotidien, n'hésitez pas à me contacter. Le dialogue est essentiel pour continuer à avancer ensemble, en tenant compte des attentes et des besoins de toutes et de tous.

Je me réjouis de poursuivre avec vous cette belle aventure collective et de relever, ensemble, les défis qui nous attendent. Encore une fois, je vous adresse mes voeux les plus chaleureux pour une année 2025 placée sous le signe de l'épanouissement et de la solidarité.

Avec mes salutations les meilleures.

Beat Schmied

Président du Conseil communal

Lors de sa séance du 3 décembre 2024, le Conseil communal a été saisi des objets suivants :

PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2024 RELATIF AU BUDGET POUR L'ANNE 2025

et a décidé à l'unanimité

1. d'adopter le budget pour l'année 2025 tel que joint en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

Remarque: Le budget 2025 est à l'équilibre comptable après prélèvement sur le Fonds de réserve facture sociale et péréquation (230.480), sans quoi le déficit prévu eût été de l'ordre de CHF 135'000.-

PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2024 RELATIF AUX STATUTS DE L'ORPC DU DISTRICT DE MORGES

et a décidé à l'unanimité

1. D'accepter les statuts de l'ORPC du district de Morges tels de présentés.

Pour rappel, les préavis municipaux ainsi que leurs annexes sont disponibles sur le site internet de la commune, sous la rubrique « Officiel ».

Prochaines séances du Conseil Communal :

Mardis 11 février et 25 mars 2025 à 20h

Salle communale (*les séances sont publiques*)

Alarme générale - Comportement à adopter

Lundi 15 juillet 2024 au matin, les sirènes d'alarme ont retenti par erreur sur tout le canton de Vaud. Le déclenchement des sirènes était dû à une erreur de manipulation. La population n'a jamais été mise en danger.

Fort de cette expérience, le Service de la sécurité civile tient à rappeler que le premier réflexe est **d'écouter la radio ou la télévision**, puisque la SSR diffuse immédiatement les alertes via un système d'urgence.

Il est également vivement recommandé d'installer, sur votre smartphone, l'application « Alertswiss » (disponible sur Google Play et App Store). Celle-ci diffuse immédiatement les alarmes, alertes et informations en cas d'évènement et transmet des consignes ou des recommandations de comportement par le biais de notifications.



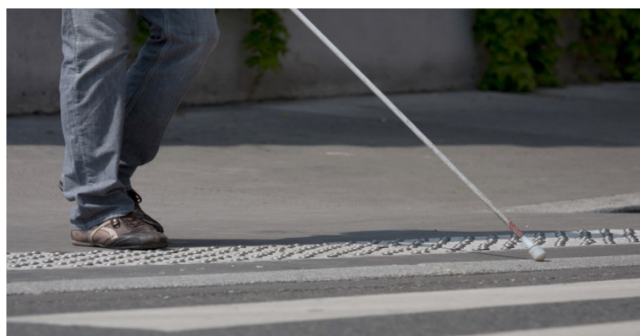
Ce fut le cas lors de l'incendie qui a eu lieu à Etoy le 20 novembre dernier. Une alerte a été publiée invitant les habitants vivant à proximité du lieu du sinistre, à fermer leurs fenêtres en raison du fort dégagement de fumée. Quelques heures plus tard, l'alerte a pu être levée.

Plus d'informations sur: www.alertswiss.ch

Comportement envers les personnes aveugles et malvoyantes dans la circulation routière

La sécurité des usagers les plus vulnérables est une priorité sur la route, notamment celle des personnes malvoyantes ou aveugles. Il est donc essentiel de connaître les attitudes appropriées pour assurer leur sécurité et leur confort dans leurs déplacements.

- **ne pas user de son klaxon pour signifier sa présence.**
- s'arrêter à une distance suffisante lorsqu'on s'approche d'un passage piéton ou d'une zone 30 km/h et où se trouve une personne malvoyante.
- ne pas couper le moteur.
- laisser toujours un passage libre sur les trottoirs car cela représente un obstacle majeur.



Messages de prévention



**PERSONNES ÂGÉES :
ATTENTION !
ARNAQUE :
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

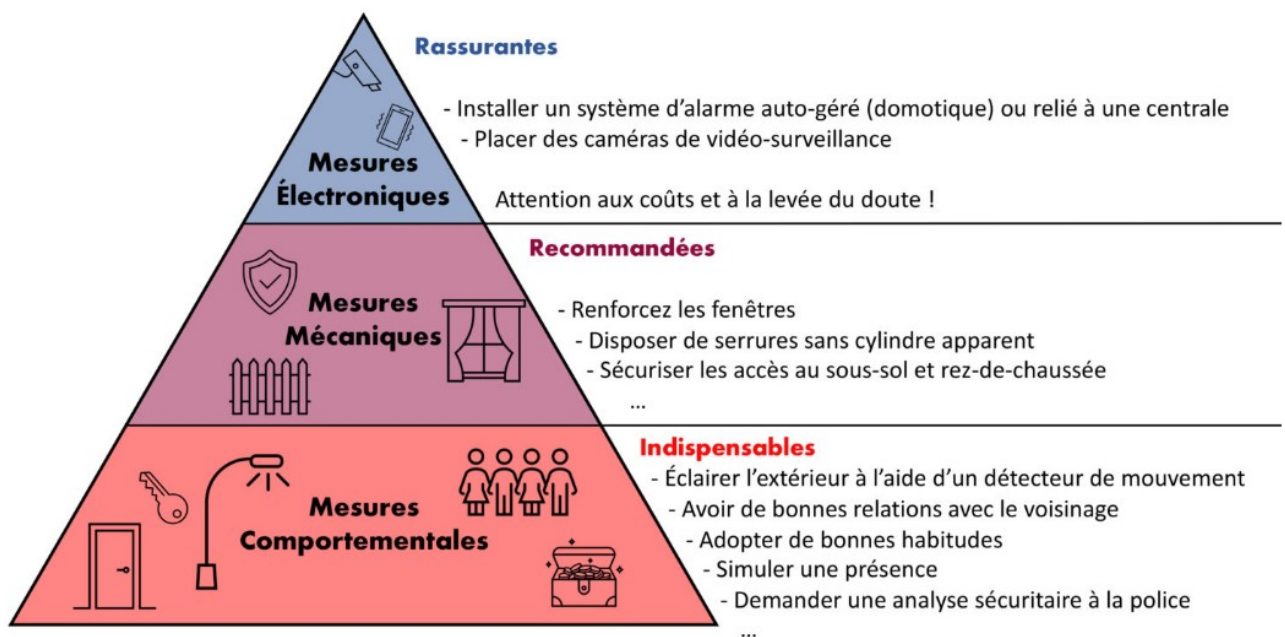
La police ou votre banque n'agissent pas ainsi !

ATTENTION - ARNAQUES !

Plus d'infos : votrepolice.ch

Et si ça vous arrive, appelez le  **117**

Triangle des mesures de prévention des cambriolages





SOYEZ PLUS MALIN QUE LES MALANDRINS !



**NE VOUS LAISSEZ JAMAIS DISTRAIRE
PAR UNE TIERCE PERSONNE LORS
DE L'EXÉCUTION D'UN RETRAIT**



**SAISISSEZ VOTRE CODE CONFIDENTIEL
À L'ABRI DES REGARDS EN LE CACHANT DE LA MAIN**



**NE COMMUNIQUEZ JAMAIS VOTRE CODE
CONFIDENTIEL À QUI QUE CE SOIT**



PRÉFÉREZ L'USAGE D'UN DISTRIBUTEUR INTÉRIEUR



**RETIREZ DE L'ARGENT DE PRÉFÉRENCE EN SEMAINE,
QUAND VOUS POUVEZ AISÉMENT ALLER CHERCHER
DE L'AIDE DANS LA BANQUE**



**SI VOTRE CARTE DE PAIEMENT EST RETENUE
SANS RAISON, FAITES OPPOSITION IMMÉDIATEMENT**

Élimination des batteries lithium-ion et appareils électriques

En Suisse, il est de plus en plus fréquent que des batteries mal éliminées ne s'enflamment, que ce soit à la maison, dans un véhicule de collecte ou dans une usine de recyclage ou de traitement des déchets.

Il est donc primordial d'éliminer correctement les batteries et les appareils électriques.

Voici quelques gestes simples pour les éliminer correctement et en toute sécurité:

1. Ne pas jeter les appareils électriques dans les ordures ménagères.
2. Dans la mesure du possible, retirer les batteries des appareils électriques.
3. Rapporter tout appareil électrique ou batterie gonflé dans un point de collecte surveillé et le/la jeter dans le conteneur prévu à cet effet.
4. Retourner gratuitement les appareils électriques dans les points de vente, y compris sans en acheter de nouveaux.

CINQ QUESTIONS POUR RECONNAÎTRE UN APPAREIL ÉLECTRIQUE

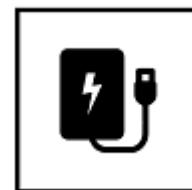
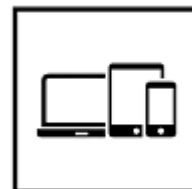
- L'appareil possède-t-il des câbles ou des fiches secteur?
- L'appareil possède-t-il un accu ou des piles?
- L'appareil produit-il de la lumière ou du son?
- L'appareil sert-il à climatiser ou à améliorer l'atmosphère d'une pièce?
- L'appareil produit-il ou stocke-t-il de l'électricité?

Si l'on répond «oui» à au moins une de ces questions, il s'agit d'un appareil électrique, qui doit être éliminé dans les règles de l'art.

Risque d'incendie!



Les batteries et les appareils électriques doivent être rapportés au point de vente ou de collecte.



Informations générales

Je me MOBILIS pour ... aller au travail, explorer le canton ...

Avec Mobilis, parcourez le canton de Vaud en train, bus, métro et funi, en un seul billet. Il y a 1001 bonnes raisons de voyager en transports publics, mais la principale se trouve dans le Plan climat vaudois. Alors, embarquez !! On se Mobilis sur toutes les lignes avec les 13 entreprises partenaires.



Pour rappel, des **cartes journalières dégriffées** « Commune » sont à disposition à l'administration communale. Renseignements sur le site internet ou dans la Gazette 6/2023.

Informations villageoises

Infinimmo - Votre agence immobilière locale

Infinimmo est un nom de confiance grâce à notre passion pour l'immobilier et notre service personnalisé. Basée à Buchillon, je dirige cette agence depuis 2008, m'engageant à dépasser les attentes de mes clients. Mon objectif est de créer des relations durables, basées sur la confiance.

Avec une connaissance approfondie du marché local, nous offrons des conseils d'experts, ce qui fait d'Infinimmo l'agence de proximité idéale pour ceux qui souhaitent acheter ou vendre une propriété. Notre équipe, forte de plus de 80 ans d'expériences combinées, a réalisé plus de 1000 ventes dans les cantons de Vaud, Fribourg et Genève, et nous venons d'ouvrir une nouvelle succursale au Tessin.

Nous valorisons une éthique de travail irréprochable, comme en témoignent les retours positifs de nos clients. Que vous cherchiez à trouver votre maison idéale ou à obtenir la meilleure offre pour vendre, notre approche axée sur le service garantit une expérience immobilière fluide.

Venez nous rencontrer pour discuter de vos projets autour d'un café. Notre porte est toujours ouverte. *Valérie Grange*



Photo: Valérie Grange

OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30

Mardi de 11h00 à 12h30

Mercredi de 15h30 à 19h00

Vendredi de 11h00 à 12h30



COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10

1164 Buchillon

Tél. 021 807 34 50

greffe@buchillon.ch

site Web: www.buchillon.ch